L'ENQUÊTE EN DANGER

Sous la direction de

Philippe Aldrin, Pierre Fournier,
Vincent Geisser, Yves Mirman

L'ENQUÊTE EN DANGER

Vers un nouveau régime de surveillance dans les sciences sociales

ARMAND COLIN

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.
Le Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.
Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

DANGER
LE PHOTOCOPILLAGE TUE LE LIVRE

© Armand Colin, 2022
Armand Colin est une marque de,
Dunod Éditeur, 11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

ISBN : 978-2-200-63324-0

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).
Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

À la mémoire de Giulio Regeni

Sommaire

Liste des auteur·e·s 11

Préface 17
par Ahmet Insel

Introduction. Chercheur de terrain : une profession à l'autonomie menacée 23
par Philippe Aldrin, Pierre Fournier, Vincent Geisser, Yves Mirman

PREMIÈRE PARTIE

LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES FACE AUX NOUVELLES NORMES SÉCURITAIRES ET MANAGÉRIALES

1. Travailler sur la justice et la police dans un contexte de répression accrue 55
par Vanessa Codaccioni

2. « Je vous préviens : vous serez suivis ». Enquêter sur la prise en charge pénitentiaire du terrorisme 77
par Gilles Chantraine, David Scheer

3. L'ethnographie à l'épreuve de l'expulsion. Conditions de l'enquête sur une aire d'accueil des gens du voyage 93
par Lise Foisneau

4. La recherche en sciences sociales à l'épreuve des chaires industrielles. Quand les contraintes ne viennent pas (seulement) d'où on les attend 111
par Alina Surubaru

5. La surveillance numérique des chercheurs 127
par Félix Tréguer, entretien réalisé par Yves Mirman

DEUXIÈME PARTIE
ENQUÊTER SOUS LA SURVEILLANCE DES ENQUÊTÉS ET DES PAIRS

6. Les manifestations discrètes de la domestication partisane. Regards croisés sur deux enquêtes en immersion au PS et à l'UMP 145
par Philippe Aldrin, Anne-Sophie Petitfils

7. Des voix « sur écoute ». Technologies et usages de la surveillance en centres d'appels 171
par Marie-Laure Cuisance

8. Censures et autocensures dans l'enquête et l'écriture. Monographier une famille algérienne en France dans les années 2000 187
par Stéphane Beaud

9. Récit d'une enquête sur le premier centre public de lutte contre la « radicalisation » 203
par Alex Alber, Joël Cabalion, Valérie Cohen

10. Enquêter dans le nucléaire sous l'œil des *gatekeepers* et des pairs. De la vigilance épistémologique à la surveillance politique 219
par Pierre Fournier

11. Quand « l'éthique » fait violence à l'enquêteur et à ses enquêtés 237
par Anaïs Maro

12. Les tyrannies de l'intimité militante. Enquêter sur les dissidences et les oppositions en contexte autoritaire 257
par Vincent Geisser

TROISIÈME PARTIE

RÉINVENTER SA RECHERCHE FACE AUX LOGIQUES AUTORITAIRES

13. Les paradoxes d'un contexte autoritaire fermé. Retour sur une enquête de terrain dans la Syrie des années 2000 279
par Thomas Pierret

14. Une ethnographie réflexive de la surveillance. Enquêter sur le politique en Algérie 295
par Laurence Dufresne Aubertin

15. Comment la dimension de la surveillance participe à la fabrique d'une recherche. Expérience d'enquête dans l'Égypte post-janvier 2011 313
par Marianna Ghiglia

16. Surveiller, criminaliser, stigmatiser et isoler. Être enseignant·e et chercheur·e en contexte autoritaire : le cas turc 331
par Ayşen Uysal

17. Peut-on reconstituer l'histoire d'un terrain rompu ? Quand le dispositif de surveillance instille l'incertitude sur la recherche 349
par Yves Mirman

Table des matières 371

Liste des auteur·e·s

Alex Alber, sociologue, maître de conférences à l'Université de Tours et chercheur au laboratoire Cité Territoires Environnement et Sociétés (CITERES/COST). Parmi ses publications sur le terrain évoqué dans son chapitre, on peut lire *Un impossible travail de déradicalisation* (avec J. Cabalion et V. Cohen), Toulouse, Érès, 2020.

Philippe Aldrin, sociologue et politiste, professeur des universités à Sciences Po Aix et chercheur au Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (Mesopolhis), Aix-Marseille Université, CNRS, Sciences Po Aix, Aix-en-Provence. Parmi ses publications sur le terrain évoqué dans son chapitre, on peut lire « Dans les lisières. Une sociologie des acteurs secondaires de la politique dans deux petites villes françaises » (avec Marie Vannetzel), *Politix*, vol. 128, n° 4, 2019, p. 31-63, et « Si près, si loin du politique. L'univers professionnel des permanents socialistes à l'épreuve de la managérialisation », *Politix*, n° 79 (3), 2007, p. 25-52.

Stéphane Beaud, sociologue, professeur des universités à Sciences Po Lille et chercheur au CERAPS (CNRS/Lille). Parmi ses publications sur le terrain évoqué dans son chapitre, on peut lire *La France des Belhoumi. Portraits de familles (1977-2017)*, Paris, La Découverte, 2018 (éd. poche, 2020) et *Pays de malheur!* (avec Younès Amrani), Paris, La Découverte, 2005.

Joël Cabalion, socio-anthropologue, maître de conférences à l'Université de Tours et chercheur au laboratoire Cité Territoires Environnement et Sociétés (CITERES). Parmi ses publications sur le terrain évoqué dans son chapitre, on peut lire *Un impossible travail de déradicalisation* (avec A. Alber et V. Cohen), Toulouse, Érès, 2020.

Gilles Chantraine, sociologue, chargé de recherche au CLERSE, CNRS/Université de Lille (France). Parmi ses publications sur le terrain évoqué dans son chapitre, on peut lire « Surveillance, Radicalization, and Prison

Change Self-Analysis of an Ethnographic Survey Under Tension » (avec David Scheer), *Journal of Contemporary Ethnography*, 2021 ; « Performing the enemy ? No-risk logic and the assessment of prisoners in "radicalization assessment units" in French prisons » (avec David Scheer), *Punishment & Society*, 2021, vol. 23 (2), p. 260-280, et « Intelligence and Radicalization in French Prisons : Sociological analysis Bottom up » (avec David Scheer), *Security Dialogue*, 2021.

Vanessa Codaccioni, politiste, maîtresse de conférences HDR à l'Université Paris 8 et chercheure au CRESPPA-CSU. Parmi ses publications sur le terrain évoqué dans son chapitre, on peut lire *Punir les opposants. PCF et procès politiques (1947-1962)*, Paris, CNRS Éditions, 2011 ; *Justice d'exception. L'État face aux crimes politiques et terroristes*, Paris, CNRS Éditions, 2015 ; *La légitime défense. Homicides sécuritaires, crimes racistes et violences policières*, Paris, CNRS Éditions, 2018 ; *Répression. L'État face aux crimes politiques et terroristes,* Paris, Textuel, 2019.

Valérie Cohen, sociologue, maîtresse de conférences à l'Université de Tours et chercheure au laboratoire Cité Territoires Environnement et Sociétés (CITERES). Parmi ses publications sur le terrain évoqué dans son chapitre, on peut lire *Un impossible travail de déradicalisation* (avec A. Alber et J. Cabalion), Toulouse, Érès, 2020.

Marie-Laure Cuisance, anthropologue. Parmi ses travaux sur le terrain évoqué dans son chapitre, on peut lire sa thèse d'anthropologie sur *Les petites catastrophes de la vie domestique. Ethnographie des mutations de la relation assureur-assurés chez Axa-France. Dilater l'espace, fragmenter le temps, intensifier la voix*, Université Paris Ouest La Défense Nanterre, 2016, et son article « Ubiquité et discrimination des voix en centres d'appels : la quête illusoire et paradoxale d'un assureur en France et au Maghreb », à paraître dans la *Nouvelle Revue Synergies Canada*.

Laurence Dufresne Aubertin, politiste, doctorante à l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence et à Aix-Marseille Université (MESOPOLHIS, IREMAM). Parmi ses publications sur le terrain évoqué dans son chapitre, on peut lire « Revendications morales et politiques d'une révolte. Les émeutes du Mzab en Algérie (2013-2015) », *L'Année du Maghreb*, 2017, vol. 16, p. 209-222 ; « Les garçons des quartiers populaires dans le *hirak*. Retour sur des pratiques ambivalentes de la contestation », *in* Amin Allal, Layla Baamara, Leyla Dakhli, Giulia Fabbiano (dir.), *Cheminements révolutionnaires : un an de mobilisations en Algérie (2019-2020)*, Paris, CNRS Éditions, 2021, p. 29-48.

Lise Foisneau, anthropologue, chargée de recherche au CNRS et membre de l'Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative

(IDEMEC). Parmi ses publications sur le terrain évoqué dans son chapitre, on peut lire sa thèse sur les formes politiques d'un collectif romani de Provence, *Ethnographie des* kumpanji *de Provence. Rencontres, séparations et retrouvailles chez les Roms « Hongrois »*, Aix-Marseille Université, 2018.

Pierre Fournier, sociologue, professeur des universités à Aix-Marseille Université et chercheur au Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (Mesopolhis), Aix-Marseille Université, CNRS, Sciences Po Aix, Aix-en-Provence. Parmi ses publications sur le terrain évoqué dans son chapitre, on peut lire *Travailler dans le nucléaire. Enquête au cœur d'un site à risques*, Paris, Armand Colin, 2012 ; *L'observation directe* (avec Anne-Marie Arborio), 5e éd., Paris, Armand Colin, 2021, et « Des observations sous surveillance », *Genèses*, n° 24, 1996, p. 103-119.

Vincent Geisser, sociologue et politiste, chargé de recherche au CNRS à l'Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans (IREMAM), Aix-Marseille Université, CNRS, Aix-en-Provence. Parmi ses publications sur le terrain évoqué dans son chapitre, on peut lire *Le syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali* (avec Michel Camau), Paris, Presses de Sciences Po, 2003 ; *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXIe siècle. Convergence Nord/Sud* (coordonné avec Olivier Dabène et Gilles Massardier), Paris, La Découverte, 2008 ; *Tunisie : une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?* (coordonné avec Amin Allal), Paris, CNRS Éditions, 2018.

Marianna Ghiglia, historienne, chercheure associée à l'Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans (IREMAM), Aix-Marseille Université, CNRS, Aix-en-Provence. Parmi ses travaux sur le terrain évoqué dans son chapitre, on peut lire « *Al-Badîl,* ou *L'alternative.* Récit d'une expérience à la croisée entre journalisme et engagement militant », *Égypte/Monde arabe*, n° 12, 2015, p. 117-145, et sa thèse d'histoire sociale intitulée *Journalistes en quête d'eux-mêmes : une socio-histoire des professionnels de l'information en Égypte (1941-nos jours)*, Aix-Marseille Université, 2020.

Ahmet İnsel, économiste et politiste, professeur des universités en retraite. Il a enseigné aux universités de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et de Galatasaray (à Istanbul). Il coordonne actuellement l'activité éditoriale de la maison d'édition turque *İletişim* et collabore avec la revue *Birikim* en Turquie et la *Revue du MAUSS*. Il a aussi été chroniqueur régulier dans des quotidiens turcs entre 1994 et 2018. Derniers ouvrages parus : *Le national-capitalisme autoritaire : une menace pour la démocratie* (avec Pierre-Yves Hénin), Saint-Pourçain-sur-Sioule, Bleu autour, 2021 ; *La Nouvelle Turquie d'Erdogan. Du rêve démocratique à la dérive autoritaire*, Paris, La Découverte, 2017.

Anaïs Maro, chercheure en sciences sociales, consultante internationale en industries créatives et ingénierie culturelle. Elle achève à Queensland University

Technology (Australie) sa thèse sur la construction de l'identité des Oromos d'Éthiopie et, notamment, sur le rôle des musiques populaires diffusées sur YouTube.

Yves Mirman, politiste, ingénieur de recherche à l'Université Catholique de Lyon et chercheur associé au Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (Mesopolhis), Aix-Marseille Université, CNRS, Sciences Po Aix, Aix-en-Provence. Parmi ses travaux sur le terrain évoqué dans son chapitre, on peut lire sa thèse sur *Les engagements à l'épreuve du temps : la cause des disparus au Liban (2011-2018)*, Aix-Marseille Université, 2019, et son article « La réminiscence douloureuse de trop ! Se partager les récits des familles de disparus au Liban entre journalistes, militants et chercheurs », *Annales de géographie*, n° 742, 2021, p. 99-121.

Anne-Sophie Petitfils, politiste, professeure de sciences économiques et sociales dans l'enseignement secondaire et chargée de cours dans des universités, chercheuse associée au CERAPS et à ERMES. Parmi ses publications sur le sujet évoqué dans son chapitre, on peut lire *Mobiliser la droite. L'UMP du Nord sous N. Sarkozy (2004-2008),* à paraître aux Presses universitaires du Septentrion, et le numéro de la *Revue internationale de politique comparée* consacré à « Enquêter dans les partis politiques. Perspectives comparées », vol. 17, n° 4, 2010, qu'elle a codirigé avec M. Aït-Aoudia, C. Bachelot, L. Bargel, H. Combes, S. Dechezelles, N. Ethuin, F. Haegel, C. Leclerc, É. Massicard.

Thomas Pierret, politiste, chargé de recherche à l'Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans (IREMAM), Aix-Marseille Université, CNRS, Aix-en-Provence. Parmi ses publications sur le terrain évoqué dans son chapitre, on peut lire *Baas et Islam en Syrie. La dynastie Assad face aux oulémas,* Paris, PUF, 2011 et « Du djihad à l'extase soufie. Cheminements politico-religieux en Syrie prérévolutionnaire » *in* Laurent Bonnefoy et Myriam Catusse (dir.), *Jeunesses arabes. Du Maroc au Yémen : loisirs, cultures et politiques*, Paris, La Découverte, 2013, p. 78-87.

David Scheer, criminologue, chercheur à l'Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC, Belgique). Parmi ses publications sur le terrain évoqué dans son chapitre, on peut lire « Surveillance, Radicalization, and Prison Change Self-Analysis of an Ethnographic Survey Under Tension » (avec Gilles Chantraine), *Journal of Contemporary Ethnography*, 2021 ; « Performing the enemy ? No-risk logic and the assessment of prisoners in "radicalization assessment units" in French prisons » (avec Gilles Chantraine), *Punishment & Society*, 2021, vol. 23 (2), p. 260-280, et « Intelligence and Radicalization in French Prisons : Sociological analysis Bottom up » (avec Gilles Chantraine), *Security Dialogue*, 2021.

Alina Surubaru, sociologue, maîtresse de conférences à l'Université de Bordeaux et chercheuse au Centre Émile Durkheim, Université de Bordeaux, CNRS, Sciences Po Bordeaux. Parmi ses publications sur le terrain évoqué dans son chapitre, on peut lire « Dismantling Managerial Values : When Law's Ambiguity Meets Organizational Complexity », *Studies in Law Politics and Society*, 2019, n° 81, p. 129-150.

Félix Tréguer, sociologue, chercheur post-doctorant au Centre de recherches internationales (CERI, CNRS-SciencesPo) et chercheur associé au Centre Internet et Société du CNRS. Parmi ses publications sur le sujet évoqué dans son entretien, on peut lire *L'utopie déchue : une contre-histoire d'Internet (XVe-XXIe siècle),* Paris, Fayard, 2019. Il est par ailleurs un membre fondateur de La Quadrature du Net, association de défense des libertés numériques et de protection des données personnelles sur internet.

Ayşen Uysal, politiste, professeur des universités limogée de l'Université Dokuz Eylül à Izmir, chercheure au Centre de recherches internationales (CERI, CNRS-SciencesPo) et chercheure associée au CRESPPA-CSU, au CETOBAC et à l'IFEA. Parmi ses publications sur le terrain évoqué dans son chapitre, on peut lire *Faire de la politique dans la rue. Manifestations de rue, manifestants et police en Turquie*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2019 ; « A Militant Rather than Scientific Research Object : Social Movements Studies in Turkey » *in* Olivier Fillieule, Guya Accornero (dir.), *Social Movement Studies in Europe. The State of The Art,* New York, Oxford, Berghahn Books, 2016.

Préface

Ahmet Insel

Aujourd'hui, une vague d'autoritarisme monte à peu près partout dans le monde. À côté des autoritarismes musclés, qui renient ouvertement la démocratie et qui sont massivement répressifs, se développent des autoritarismes sournois qui font reculer à petits pas les libertés fondamentales sous couvert d'une nécessaire révision de l'équilibre entre la sécurité et la liberté. En érodant progressivement mais sûrement, d'une manière continue, le champ des libertés au nom d'un renforcement de la sécurité de tous, ces politiques dites réalistes ou pragmatiques sont mues essentiellement par une aspiration post-démocratique. Elles visent la généralisation d'un conformisme de *séculiberté* par la soumission des acteurs sociaux aux normes de sécurité édictées par un pouvoir techno-libéral. En forçant un peu le trait, on peut dire que la *séculiberté* est aux libertés fondamentales ce qu'est le modèle de *flexisécurité* aux principes de protection des salariés sur le marché du travail. Elle ne renvoie pas à une annulation brutale et massive des libertés, mais à leur mise sous tutelle de la primauté des normes de sécurité édictées par une raison techno-libérale, un peu comme la *flexisécurité* est la soumission plus grande des salariés aux normes édictées par le capital sans pour autant les abandonner totalement dans la nature. Cette propension des régimes de démocratie libérale à pousser par petits coups successifs le curseur du côté de la sécurité et vers le conformisme se manifeste aussi dans le champ académique, notamment dans la recherche en sciences sociales.

Les textes qui sont réunis dans cet ouvrage éclairent des aspects peu connus des difficultés croissantes que rencontrent des chercheurs dont les travaux s'appuient sur des enquêtes menées par eux. À la lecture

de ces analyses, on découvre comment les chercheurs rencontrent de plus en plus, dans les pays qui ont une longue tradition de liberté de recherche, une inimitié sociale quand ils ne se soumettent pas aux normes sociales dominantes (y compris les normes d'un progressisme puritain) et comment une exigence de conformisme est instillée par un pouvoir techno-bureaucratique chargé de financer la recherche et de réguler les organismes scientifiques. En effet, le péril ne vient pas seulement du pouvoir d'État, bien qu'il soit le plus répandu et le plus efficace. Il peut aussi provenir de l'air du temps, de l'esprit de l'époque.

Je n'ai pas eu à faire des enquêtes dans mes activités de recherche. Au fil des pages, j'ai découvert tout un pan de difficultés rencontrées par les chercheurs dans leur travail d'investigation. Notamment un nouveau régime de surveillance du chercheur fondé sur le principe de la symétrie avec l'obligation d'accorder aux enquêtés un droit à l'autodétermination de leur représentation. Il me semble en effet qu'il faut avoir en tête les deux bras de cette tenaille pour comprendre les menaces et les pressions qui pèsent aujourd'hui sur la recherche en sciences sociales et des dangers auxquels sont exposés les chercheurs dans ces disciplines. D'un côté, la montée du conformisme techno-bureaucratique et, de l'autre, la montée d'un puritanisme méthodologique qui devient aussi l'expression d'une autre forme de conformisme.

La pratique de priver le chercheur de sa liberté par les moyens du droit pénal à cause de ses activités de recherche est un indicateur du caractère despotique d'un régime, comme on le voit en Chine, en Turquie ou en Iran pour ne citer que ces trois pays. Il existe aussi un moyen un peu moins brutal mais bien plus répandu pour sanctionner les activités d'un chercheur : la perte d'emploi. Ces moyens de pression ouvertement violents sont documentés à travers le monde depuis vingt ans par Scholars at Risk Network[1] et son travail de suivi remarquable, malgré les moyens limités dont bénéficie l'équipe d'animateurs de ce site internet qui essaye d'effectuer en même temps un travail d'alerte. On constate sur la carte mondiale des exactions subies par les universitaires et les scientifiques que ces pratiques allant à l'encontre de la liberté du chercheur et de la liberté de la recherche sont loin d'être circonscrites à quelques régimes despotiques patentés. Même si c'est souvent avec une intensité et une gravité moins fortes, elles sont bien présentes dans une large palette de pays, y compris parmi ceux qui sont réputés être des modèles de démocratie.

1. https://www.scholarsatrisk.org

L'exclusion systématique de l'accès aux moyens financiers prévus pour la recherche, les objets décrétés ne pas correspondre à une demande sociale, la précarisation de l'emploi des chercheurs et des conditions de financement des enquêtes, le dogmatisme des pairs, les pressions des lobbys d'intérêts et, situation extrême, les menaces physiques sont des pratiques courantes de l'ère post-démocratique. L'obtention de la soumission et de l'obéissance par des lois et des règlements répressifs, par la propagande et par l'encadrement idéologique ouverts est la marque des régimes autoritaires. Dans le régime post-démocratique, le même objectif est recherché par des mécanismes valorisant le conformisme, c'est-à-dire l'acceptation sans critique des idées et des comportements établis et des normes édictées. Dans la post-démocratie néolibérale, si le statut d'indépendance du chercheur n'est en général pas en danger, c'est l'indépendance de la recherche qui est essentiellement visée et mise en péril.

La liberté de la recherche, comme toutes les libertés, n'est pas sans limites. Il existe des règles éthiques qui s'imposent à tous les chercheurs, des protocoles de recherche spécifiques à chaque discipline, qu'il faudrait respecter pour que les résultats de la recherche soient validés par les pairs. En revanche, les pouvoirs publics ne peuvent se substituer au principe de controverse collégiale libre et contradictoire au sein de la communauté des chercheurs. Les digressions d'un ministre sur telle ou telle théorie ou approche méthodologique qui serait incompatible avec les principes de la République (on peut facilement substituer à la République, l'État, le Parti, l'Église…) constituent un abus manifeste d'autorité et une violation de la liberté de recherche tant que l'activité incriminée ne rejoint pas les actes réprimés par le Code pénal comme l'apologie de la violence et du crime, l'incitation à la haine et au racisme, etc. Mais, là aussi, à condition que le Code pénal lui-même soit respectueux des droits et des libertés fondamentaux des humains. Cette volonté d'ingérence est souvent complétée par le projet de réduire le champ des libertés académiques et l'autonomie des universités, notamment en édictant des normes politiques pour distinguer ce qui est conforme de ce qui est proclamé non conforme comme thèmes d'enseignement universitaire, comme sujets de recherche et comme méthodologies. Rappelons que la nécessité de respecter l'équilibre entre la liberté et la sécurité, cette équation surgie durant la période de la Guerre froide, a toujours fonctionné dans un seul sens, vers la diminution des libertés pour accroître la sécurité. Bien que la Guerre froide soit terminée, nous constatons à peu près partout dans le monde occidental, et particulièrement en France, une accélération de cette tendance qui,

loin d'accroître la sécurité humaine, la met en danger. Les effets de ce paradoxe de la sécurité[2] sont aussi visibles en matière de la liberté de recherche et de libertés académiques.

Enfin, le conformisme peut aussi s'imposer par une posture dogmatique, par un penchant conservateur des pairs ou par une attitude tout aussi dogmatique d'un puritanisme à discours progressiste qui peut aller jusqu'à essentialiser son sujet d'étude, son thème de recherche, son approche ou sa manière de faire la recherche. Les critères du « politiquement correct », quand ils sont appliqués selon une mentalité puritaine, risquent eux-mêmes de devenir des entraves à la liberté de la recherche. Si on ne peut étudier les Aymara sans être soi-même Aymara, si on ne peut parler des Kurdes ou des Afro-Américains que si l'on est soi-même kurde ou afro-américain, non seulement on essentialise l'identité par rapport aux contextes historiques, socio-économiques ou géographiques du sujet étudié, mais ne disloque-t-on pas sournoisement le principe de commune humanité ? La magnificence du particulier, de l'unique et de l'incomparable, comme l'alternative à un universel désincarné, froid et techno-bureaucratique est-il la seule réponse possible de la recherche en sciences sociales dont le souci est de contribuer par le savoir et la compréhension au travail de l'émancipation ? Le désir d'imposer de nouveaux dogmes au nom d'un néo-progressisme particulariste représente aussi un réel danger pour la liberté de la recherche. N'exprime-t-il pas une autre volonté de faire établir une acceptation sans critique des normes et des comportements de recherche par les chercheurs et d'évacuer une nouvelle fois le principe de la dispute académique comme le fondement de la liberté de la recherche ?

Sur les controverses actuelles qui ont resurgi récemment en France à propos de la liberté du chercheur et de la liberté de la recherche, ces dérives autoritaires convergent pour remettre en cause un principe édicté en 1976 par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) qui a élargi la liberté d'expression en énonçant que celle-ci « vaut non seulement pour les informations ou idées accueillies avec faveur ou jugées inoffensives mais aussi pour celles qui heurtent, choquent, ou inquiètent » (décision Handyside c/Royaume Uni, 7.12.1976)[3].

2. Ahmet Insel, « The paradox of security : state security, human security and democratic security », dans Council of Europe (ed.), *Safe and free. Democratic Security Debates at the Council of Europe 2015-2017*, Strasbourg, Council of Europe Publishing, 2018, p. 89-95.

3. Bruno Ravaz, « Liberté d'expression de la recherche : rapport sur la situation en France », *Annuaire international de justice constitutionnelle,* Paris, Economica, 2008, 23-2007, p. 251.

En 1999, la Cour se prononça par exemple contre les atteintes à la liberté d'expression universitaire critique à l'égard de l'idéologie officielle de l'État malgré l'intérêt porté par les institutions à lutter contre toute forme de terrorisme (décision Baskaya et Okcuoglu c/Turquie, 8. 8. 1999)[4]. Et outre la CEDH, le juge judiciaire en France a plusieurs fois exprimé qu'il n'avait pas compétence par exemple pour juger l'histoire, comme l'exprime bien une décision du Tribunal de grande instance de Paris, en 1994, en rappelant que « l'historien n'est pas soumis au conformisme ; rien ne lui interdit de faire de l'histoire engagée et il peut par conséquent apporter dans ses travaux une dose de subjectivité, d'idéologie, supérieure à la moyenne admise dès lors que les résultats d'une telle démarche intellectuelle et sa sanction restent librement soumis au seul jugement de ses pairs et de l'opinion publique[5] ».

Dans ces temps où les appels des sirènes de la post-démocratie néolibérale et autoritaire sonnent de plus en plus dans les oreilles d'une partie de la classe politique et de la technobureaucratie, et que par ailleurs un certain puritanisme dogmatique se manifeste notamment par des demandes de censure dont le champ s'élargit rapidement, il est important de se rappeler des principes fondamentaux de la liberté d'expression et de la liberté de recherche qui constituent un socle indivisible de la démocratie.

4. *Op. cit.*, p. 257.
5. *Op. cit.*, p. 257-258.

Introduction

Chercheur de terrain : une profession à l'autonomie menacée

Philippe Aldrin, Pierre Fournier,
Vincent Geisser, Yves Mirman

> « Il faut nous débarrasser de toutes les notions qui nous empêchent de voir que les problèmes fondamentaux que les hommes rencontrent dans leur travail sont les mêmes, qu'ils travaillent dans un laboratoire illustre ou dans les cuves malpropres d'une conserverie. »
>
> Everett C. Hughes, *Le regard sociologique*, 1996, p. 80.

Depuis les Lumières, les sciences de la société apparaissent comme des sciences improbables. Les conséquences de la chute des corps et les possibilités créatives des assemblages de substances chimiques ouvrent d'évidence sur des enjeux pratiques qui intéressent les hommes à leur compréhension et déclenchent la mobilisation de moyens conséquents à cette fin. Les objets des sciences du social semblent, en revanche, relever du futile et de la connaissance pour la connaissance. Ils sont bien en phase avec une vision romantique de l'exercice de la recherche, vu et vécu comme l'accomplissement d'une vocation dans une éthique du désintéressement. La perception change cependant quand les sciences sociales visent le décryptage des manières de gouverner les hommes ou de les exploiter, d'entretenir des inégalités entre eux ou de les réduire. Elles peuvent susciter des craintes chez celles et ceux qui considèrent

que le pouvoir a besoin d'évidence pour s'imposer, plus que d'éclaircissements qui pourraient les mettre en cause. Sciences inquiètes des situations critiques, les sciences sociales deviennent sciences critiques et inquiétantes.

Les sciences sociales entre enquêtés, autorités de tutelle et collègues universitaires

Elles sont toutefois soumises à une épistémologie propre, à distance de l'expérience réplicable et de la falsifiabilité[1]. Cela les met à l'abri d'attentes sociales trop fortes autant que de préventions trop grandes. C'est dans ces conditions qu'il leur est reconnu une certaine autonomie dans le choix de leurs objets et dans les façons d'en traiter, les questions posées, le ton pour en rendre compte. Cela reste en correspondance avec les corollaires de la conception vocationnelle du métier de chercheur : à distance des contingences sociales, économiques, juridiques, bureaucratiques et politiques. Or, comme y invite Everett Hughes dans l'extrait placé en exergue de cette introduction, il est impératif de déspécifier la profession de chercheur universitaire pour saisir au plus près les conditions dans lesquelles cette autonomie s'exerce au concret. À l'examen, elle apparaît comme limitée par plusieurs facteurs, comme se jouant au contact de trois catégories d'acteurs avec lesquels interagissent les chercheurs : leurs enquêtés, leurs autorités de tutelle et leurs collègues universitaires.

Tout d'abord, le défaut d'extériorité du chercheur en sciences sociales du contemporain par rapport à son objet d'étude le différencie du chercheur en biologie dont les bactéries ne parlent pas la même langue que lui et ne trouvent rien à redire au diagnostic posé sur leur toxicité éventuelle. Il travaille sur des « objets » qui sont pris dans des régimes de protection des libertés individuelles si bien que les enquêtés sont en droit d'opposer à ce titre des entraves à ses projets d'investigation les concernant. Il lui faut logiquement composer avec ces menaces.

Ensuite, il travaille sur des objets pris dans des ordres politiques, économiques et sociaux qui déterminent des intérêts de connaissance pour les gouvernants qui financent sa recherche et qui souhaitent parfois tirer parti de ses résultats. *A minima*, ils aimeraient ne pas en pâtir en essuyant

1. Jean-Claude Passeron, *Le Raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien de l'argumentation*, Paris, Nathan, 2006 (1990).

des formulations critiques à leur endroit, dérivées des recherches menées, et veillent à protéger les acteurs privés qu'ils ont mission de soutenir et qui peuvent en être aussi la cible. Là aussi, il y a source d'entrave à l'autonomie de recherche, venant légalement des autorités de tutelle des chercheurs. Aux limites imposées à la recherche en sciences sociales par les enquêtés s'ajoutent donc ces tentations d'orientation de la recherche vers certains objets plutôt que d'autres, voire de contrôle de sa production. Il est difficile aux sciences sociales de s'en affranchir faute de reconnaissance publique d'une liberté comparable à celle du journaliste, défendue par la Constitution et par les citoyens au titre de contre-pouvoir, de chiens de garde de la démocratie, même si le Code de l'éducation précise en France que « les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du présent code, les principes de tolérance et d'objectivité » (article L 952-2).

Enfin, le caractère historique des énoncés des sciences sociales, dans la mesure où il porte à chaque fois sur des états particuliers du monde comme l'a souligné Jean-Claude Passeron dans son analyse des parentés du raisonnement sociologique avec le raisonnement historien[2], circonscrit la portée des analyses produites. Un énoncé peut vite être balayé comme invalide au prétexte qu'il vaut pour un état du monde désormais révolu. À cette condition ordinaire du producteur de connaissances sur une société historique s'ajoute le fait que les énoncés du chercheur en sciences sociales font régulièrement l'objet d'appropriations par le monde social : des acteurs peuvent en effet lire les travaux de sciences sociales et s'en emparer pour y réagir et infléchir leurs conduites jusqu'à les démentir empiriquement, troublant par suite l'appréciation qu'on peut avoir de leur valeur de vérité. Ainsi, l'adoption de plans pour la diversité dans certaines entreprises publiques et privées peut-elle être vue comme une réponse au moins formelle aux travaux de l'INED et de l'université qui mettent en avant des pratiques discriminatoires à l'embauche à l'endroit des étrangers, des enfants de l'immigration ou des femmes. Il en va de même de la prise en considération des enjeux environnementaux ou des inégalités entre les sexes dans la représentation politique. Si bien que la capacité à produire des énoncés scientifiques stables est facilement contestée à ces disciplines, leur imposant une explicitation de leur démarche de connaissance plus encore qu'à

2. *Ibid.*

toute autre discipline scientifique[3], une surenchère dans la vigilance épistémologique et dans le déploiement de contestations entre pairs chercheurs pour s'en porter garants, renvoyant très positivement l'autonomie du chercheur à ce que tolère cette épistémologie disputée de l'enquête située. Dans ce cas, l'entrave à l'autonomie vient légitimement des chercheurs eux-mêmes, de soi et des pairs.

Les enquêtés, inscrits dans un monde social et politique particulier, les autorités de tutelle de la recherche, inscrites dans des relations avec les milieux socio-économiques, et les collègues chercheurs, inscrits dans une compétition pour la connaissance et la reconnaissance, peuplent donc l'écosystème du chercheur en sciences sociales et son travail se joue dans sa capacité à se tenir à bonne distance des entraves que chacun de ces acteurs pourrait mettre à ses enquêtes. Ainsi, derrière les sciences sociales, il faut entendre l'enquête, c'est-à-dire le régime de collecte des faits à analyser, avec des moyens appropriés à demander aux autorités de tutelle. Et derrière l'enquête, il faut penser à l'enquêteur, c'est-à-dire à l'acteur qui met en œuvre ces moyens de collecte, qui entre en interaction avec les enquêtés à cette occasion et qui est marqué dans sa compréhension par l'interaction qu'il a avec eux. Enfin, derrière l'enquêteur, il faut voir le chercheur, c'est-à-dire celui qui conçoit l'enquête, les opérations de prélèvement empirique et de confrontation au terrain qui sont à opérer, mais aussi celui qui exploite analytiquement les matériaux et l'expérience de rencontre qui les a produits, ainsi que celui qui formule les résultats de ces analyses et les diffuse largement, les exposant à la discussion de ses pairs. Chacune de ces figures doit être regardée derrière celle du chercheur quand on s'interroge sur l'autonomie de la recherche en sciences sociales et sur ce qui pourrait la contrarier, l'entraver.

Un écosystème triangulaire mis sous tension

Le présent ouvrage propose précisément une exploration des transformations de la profession de chercheur en sciences sociales et, plus précisément, des changements qui affectent la pratique de l'enquête de terrain. Sous l'effet conjugué de plusieurs dynamiques qui ne sont pas toutes propres au domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, les chercheurs pratiquant l'ethnographie, c'est-à-dire le contact personnel prolongé avec des terrains sociaux et politiques pour les analyser, ont

3. Pierre Bourdieu, *Leçon sur la leçon*, Paris, Minuit, 1982.

perdu au fil des deux dernières décennies une part importante de leur autonomie professionnelle. Schématiquement, on peut regrouper ces dynamiques en trois processus apparus ou exacerbés au tournant du millénaire lorsque l'enseignement supérieur et la recherche sont devenus objets privilégiés d'attention pour les décideurs publics et les acteurs des mondes socio-économiques. La première dynamique correspond à *la managérialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche* qui a été amorcée par un mouvement soutenu de réformes des politiques publiques dans ce domaine. Prétendant « moderniser » le domaine, ces réformes ont consacré à l'échelle internationale des standards et des principes tels que l'encouragement à la constitution d'un marché concurrentiel des établissements universitaires[4]. Cela passe par le financement de projets courts impliquant des partenariats publics et privés, par l'évaluation quantitative, bibliométrique, de la production scientifique au détriment d'une appréciation de sa densité de renouvellement[5], par l'injonction à une science impliquant les « parties prenantes » de la « société civile » dans le financement et dans la réalisation des programmes de recherche[6]. Cela signifie que les entraves potentielles venant des autorités de tutelles des chercheurs changent de forme sinon de nature.

En lien étroit avec la mesure de la production éditoriale et avec la cotation des réputations universitaires, une deuxième dynamique de démonopolisation et de privatisation de la production scientifique s'est accentuée : avec *l'explosion du secteur de l'expertise scientifique non universitaire*. Produits par des professionnels formés dans les universités et rémunérés par des fondations, des lobbys, des *think tanks* ou des ONG, les études et rapports de cette recherche appliquée mobilisent à leur profit les outils, les concepts et les méthodes de la recherche universitaire dans le but de peser sur les diplomaties et sur les politiques publiques nationales[7]. Cela conduit à ce que, face à cette concurrence, les mises en garde légitimes venant des pairs universitaires empruntent

4. Une compétition arbitrée par les palmarès établis et publiés annuellement par l'Université Jiao Tong de Shanghai depuis 2003 (Academic Ranking of World Universities, dit « classement de Shanghai »), par la société Quacquarelli Symonds depuis 2004 (QS World University Rankings) ou encore par *The Times* depuis 2010 (Times Higher Education World University Rankings).

5. Olivia Chambard, *Business Model. L'Université, nouveau laboratoire de l'idéologie entrepreneuriale*, Paris, La Découverte, 2020.

6. Pour une illustration, voir Jean-Gabriel Contamin, Martine Legris, Émilie Spruyt, « La participation de la société civile à la recherche en matière d'environnement : les citoyens face au double cens caché participatif », *Natures Sciences Sociétés*, n° 25, 2017, p. 381-392.

7. Pour une analyse de ce processus, on peut lire Dahl Kelstrup, *The Politics of Think Tanks in Europe*, Londres, Routledge, 2016.

le répertoire de la moralisation de la profession pour résister au risque de démonétisation de la recherche académique.

La troisième dynamique est celle d'*une plus forte politisation des savoirs et des savoir-faire scientifiques* qui se manifeste par une plus grande porosité du monde professionnel de la recherche universitaire aux mouvements d'opinion, aux tensions sociales et aux débats politiques du temps. Cette irruption d'arguments moraux ou idéologiques dans le champ universitaire n'est pas neuve mais elle a été considérablement amplifiée par la judiciarisation systématique des mobilisations de causes (*cause lawyering*), conduisant à la convocation du discours de science comme expertise dans le débat public, social et politique[8], et par l'hypermédiatisation des échanges d'arguments de toute sorte sur les réseaux socionumériques. Cela signifie que les entraves potentielles venant des enquêtés qui s'inquiètent d'être enrôlés malgré eux dans ces débats changent aussi : dans le souci de ne pas pâtir de ce qui est dit, voire dans l'espoir d'en tirer parti.

En facilitant le déconfinement des controverses scientifiques bien au-delà de l'espace des spécialistes universitaires, cette dernière dynamique enrichit l'écosystème dans lequel se déploie aujourd'hui la recherche et transforme les rapports que les chercheurs entretiennent avec leurs institutions, mais aussi avec leurs évaluateurs, leurs bailleurs, les membres des comités d'éthique des établissements et des revues, les acteurs des situations étudiées, les journalistes, les avocats, etc. Autant de nouveaux facteurs potentiels d'entrave à l'autonomie de la recherche en sciences sociales, jouant des coalitions possibles et des tensions entre les trois acteurs de l'écosystème des chercheurs.

Ces trois dynamiques partiellement articulées contribuent à la désautonomisation des chercheurs dans la définition de leurs objets et dans la conduite de leur travail. Elles imposent à ces derniers des critères, des objectifs, des standards et des règles venus de champs professionnels extérieurs à la recherche. Elles installent nombre de professionnels non-chercheurs dans la chaîne de production scientifique, depuis le financement des programmes de recherche jusqu'à la valorisation de leurs résultats. À bien des égards, les chercheurs recourant à l'enquête de terrain s'avèrent particulièrement exposés à ces ingérences des non-chercheurs et à cette perte tendancielle de contrôle du processus de production scientifique. Le caractère situé, monographique et souvent critique de l'enquête ethnographique s'accommode difficilement de la

8. Austin Sarat, Stuart Scheingold (eds.), *Cause Lawyering. Political Commitments and Professional Responsibilities*, Oxford – New York, Oxford University Press, 1998.

managérialisation du cadre institutionnel. Celle-ci suppose de produire des modèles analytiques assez généraux pour être valorisés économiquement et des résultats chiffrés propices à la citation de leurs publications telle qu'elle est enregistrée par les instruments de *ranking*. Portant sur les situations vécues où s'actualisent des rapports sociaux de domination, reposant sur des données irréductiblement personnelles, locales, biographiques, sensibles, les enquêtes ethnographiques sont volontiers prises à partie dans le mouvement de politisation des raisons et des façons de faire de la recherche.

La situation dépasse la condition des seuls ethnographes ou praticiens de l'immersion. Depuis quelques années, les publications se multiplient pour alerter la communauté des chercheurs sur les menaces pesant sur les libertés académiques[9], sur le dévoiement d'une recherche toujours plus assujettie aux impératifs du marché[10] ou encore sur la montée des contraintes juridiques et des poursuites judiciaires à l'encontre des chercheurs[11]. Toutes ces analyses témoignent de la plus grande porosité du monde de la recherche universitaire aux autres champs d'activité et, notamment, aux champs du pouvoir politique ou économique. Elles signalent la désanctuarisation des milieux de la recherche universitaire, étroitement connectés aux enjeux sociaux valant dans les contextes immédiats de réalisation et de publication de leurs travaux.

L'objectif de cet ouvrage est de proposer un cadre d'analyse de cette transformation de la profession de chercheur universitaire. Il dépasse le témoignage anecdotique de la trahison du modèle vocationnel ou la dénonciation doloriste d'un malheur professionnel bien réel. Il vise à en interroger les conséquences au titre de chances et de menaces sur les formes de recherche pouvant être conduites désormais, avec d'éventuels effets d'(auto)contrôle et d'(auto)censure pesant sur les chercheurs. Il s'agit de porter un regard sociologique sur les conditions concrètes d'autonomie et d'hétéronomie professionnelle des chercheurs pratiquant l'enquête en sciences sociales, à partir d'une double focale : si l'enquête est en danger, c'est d'abord par « nature », par la nature de son épistémologie, et ce danger ne compromet pas forcément toute

9. Olivier Beaud, *Les Libertés universitaires à l'abandon ? Pour une reconnaissance pleine et entière de la liberté académique*, Paris, Dalloz, 2010.
10. Isabelle Bruno, *À vos marques, prêts… cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Bellecombe-en-Bauges, Le Croquant, 2008 et aussi Paula E. Stephan, *How Economics Shapes Science*, Cambridge, Harvard University Press, 2012.
11. Sylvain Laurens, Frédéric Neyrat (dir.), *Enquêter : de quel droit ? Menaces sur l'enquête en sciences sociales*, Bellecombe-en-Bauges, Le Croquant, 2010.

recherche : c'est par l'équilibre trouvé dans le déploiement de la réflexivité sur les pratiques des chercheurs, à l'interface des trois acteurs clefs qui peuplent leur écosystème, qu'on le circonscrit. Mais l'enquête de sciences sociales est sans doute aussi en danger du fait des changements en cours qui font système, avec des tiers acteurs qui jouent des tensions observables dans le triangle des acteurs clefs enserrant la recherche en sciences sociales.

« Être là » : la condition indépassable de l'ethnographe et ses conséquences

L'enquête de terrain oblige le chercheur en sciences sociales à vivre des moments où sa personne physique et morale, son statut de salarié d'une institution académique, son état d'étranger à la situation, d'étranger culturel, parfois ethnique et linguistique, sont engagés dans le processus de connaissance. Le principe de l'immersion du chercheur l'enjoint d'aller physiquement sur le terrain, d'« être au monde » en se soumettant à ses règles ordinaires, juridiques et sociales, et d'« être là[12] » au plus près, voire au milieu de ses enquêtés, pour rendre directe, immédiate, la collecte d'informations. C'est à cette condition qu'il identifie des écarts de perception avec ceux qui l'entourent et tire parti des processus cognitifs que cela déclenche chez lui pour leur donner du sens. Mais le métier d'« étranger professionnel[13] » n'autorise pas toutes les conduites au chercheur pour produire un savoir sur le social s'il veut se protéger de divers biais de connaissance. Il doit faire des choix, être attentif et adapter sa conduite pour prendre place dans la situation qu'il étudie compte tenu de l'incongruité de sa présence : de sorte à prévenir les situations où des maladresses avec les enquêtés pourraient déclencher des artefacts à ne pas confondre avec le réel. Il doit éviter les situations d'enfermement dans des espaces d'observation trop limités compte tenu des risques de myopie et de surinterprétation associés. Cela n'exclut pas des réactions de mise à distance voire de rejet brutal de la part des enquêtés vis-à-vis de cet étrange compagnonnage s'ils se sentent menacés ou malmenés. Elles peuvent être rendues publiques par des acteurs extérieurs au champ de la pratique étudiée pour des instrumentalisations diverses. Le milieu de

12. C. W. Watson (ed.), *Being There. Fieldwork in Anthropology*, Londres, Pluto, 1999.
13. Michael Agard, *The Professional Stranger : an Informal Introduction to Ethnography,* Academic Press, San Diego, 1996 (1980).